JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL GASC

Chronique de démographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 86 (1945), p. 219-227
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1945__86__219_0>

© Société de statistique de Paris, 1945, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

IV

CHRONIQUE DE DÉMOGRAPHIE

I. — *Mouvement de la population en France en 1944.*

(Résultats provisoires pour 86 départements).

L'absence de renseignements relatifs aux départements Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle et Corse oblige à limiter à l'ensemble de 86 départements l'étude des phénomènes démographiques récents.

Les résultats de l'année 1944 portent, comme ceux de 1940, l'empreinte des événements militaires qui se sont déroulés sur le sol de France. La nuptialité continue à diminuer, la mortalité s'accroît dans des proportions considérables; en revanche, la natalité s'élève à un niveau remarquable.

ANNÉES	MILLIONS d'habitants évalués	MILLIERS DE mariages	divorces	Enfants déclarés vivants	décès (1) au total	de 0 à 1 an	EXCÉDENT de décès	PROPORTIONS POUR 10.000 HABITANTS Nouveaux mariés	Enfants déclarés vivants	Décès	MORTALITÉ infantile p. 1.000 naissances
1944 . .	36,7	199	17,2	601	710	46,3	109	109	164	193	77
1943 . .	37,2	212	17,3	589	610	44,3	21	114	158	164	75
1942 (2).	37,5	256	14,0	542	632	38,5	90	137	145	169	71
1941 (2).	37,6	216	14,5	490	650	36,0	160	115	130	173	73
1940 (2).	39,7	169	11,0	533	733	48,9	200	85	134	185	92
1939 (2).	39,8	246	21,1	580	617	36,9	37	124	146	155	64
1938 (2).	39,8	258	24,3	577	619	37,7	42	130	145	156	65

(1) Ces nombres comprennent les victimes civiles de la guerre pour lesquelles un acte de décès a été dressé; ils ne comprennent pas les pertes militaires.
(2) Nombres définitifs.

Nuptialité. — Les opérations militaires qui ont entraîné la libération du territoire français ont naturellement empêché ou retardé la conclusion d'un grand nombre de mariages projetés. C'est, en effet, au troisième trimestre que se situe le minimum des unions contractées : 36.000 seulement contre 58.000 au deuxième trimestre et 63.000 au quatrième. L'année entière avec ses 199.000 mariages se trouve en déficit de 13.000 par rapport à 1943; le taux de nuptialité est ramené de 114 en 1943 à 109 en 1944.

Natalité. — L'affaissement de la nuptialité enregistré en 1943 n'a pas entraîné, en 1944, la baisse de la natalité que l'on pouvait escompter. Au contraire, le nombre des naissances marque un nouveau record en dépassant 600 000, niveau qui n'avait plus été atteint (pour 86 départements) depuis 1936. Étant donné le grand nombre d'épouses de prisonniers et de déporté encore séparées de leur conjoint à cette époque, on est obligé d'attribuer le relèvement de la natalité à un accroissement de la fécondité légitime. En effet, les résultats démographiques provisoires des années 1943 et 1944 permettent d'évaluer le nombre de naissances légitimes (vivantes et mort-nées) respectivement à 890 et 920 pour 10.000 femmes mariées de 15 à 49 ans. Le taux de fécondité légitime totale a donc retrouvé, en 1943, sa valeur de 1939; en 1944, il l'a même dépassée de 3,4 %. Mais si l'on tient compte de la stérilité des femmes séparées de leurs époux retenus en Allemagne, ces taux s'élèvent respectivement à 990 et à 1.020, attestant une fécondité matrimoniale notablement supérieure à celle d'avant-guerre.

Ce mouvement de redressement annoncé dès 1942 se trouve confirmé, d'autre part, par l'allure ascendante des taux bruts et net de reproduction en 1942 et 1943.

	1938	1939	1940	1941	1942	1943	1944
Fécondité matrimoniale pour 1.000 femmes							
y compris les femmes de prisonniers		90	83	77	85	89 (1)	92 (1)
non compris les femmes de prisonniers.		—	—	86	93	99 (1)	102 (1)
Taux brut de reproduction pour 100 femmes	104	106	97	90	98	106 (1)	(2)
Taux net de reproduction pour 100 femmes.	91	93	82	77	85	91 (1)	(2)

(1) Évaluation. — (2) Inconnu.

Le taux net de reproduction en 1943 s'est redressé au niveau de 1938. Ce résultat, très honorable en période de guerre, gagne encore en valeur lorsqu'on se rend compte que trois facteurs ont agi dans le même sens pour réduire ce taux; ce sont : le déficit des naissances dû aux ménages de prisonniers et de déportés demeurés stériles au cours des années de séparation; la mortalité générale et surtout la mortalité infantile plus élevée en 1943 qu'en 1938, et, enfin la plus faible proportion des naissances féminines dans l'ensemble des nouveau-nés (48,5 % en 1943 contre 49,1 % en 1939).

D'après les renseignements provisoires relatifs à l'année 1943, il semble que l'accroissement de la fécondité matrimoniale s'est exprimé surtout en faveur des premières naissances vivantes et à celles d'un rang très élevé (7 et plus), au détriment des deuxièmes, troisièmes et quatrièmes enfants. Ce sont là, cependant, des résultats qui devront être confirmés par la suite.

Mortalité. — Il n'est pas surprenant de voir, en 1944, le nombre des décès s'élever au chiffre record de 710.000 étant donné que celui-ci comprend les 60.000 victimes civiles de la guerre enregistrées à l'état civil. On a des raisons d'admettre que le nombre de ces dernières doit être augmenté d'une vingtaine de mille fusillés ou massacrés ainsi que d'un nombre égal de personnes civiles dont le décès n'a pu être enregistré en raison des circonstances. Dans ces conditions, le nombre des victimes civiles en 1944 s'élèverait à 100.000 ce qui porterait à 750.000 le nombre total des décès de l'année 1944 (non compris les décès militaires).

Le tableau ci-après résume les évaluations analogues faites pour les années antérieures par la Statistique Générale de la France :

ANNÉE	MILLIERS DE DÉCÈS DANS LA POPULATION CIVILE PAR			PROPORTION POUR 10.000 HABITANTS des décès civils par		
	causes naturelles	faits de guerre (1)	toutes causes (1)	causes naturelles	faits de guerre (1)	toutes causes (1)
1939 . . .	617	—	617	155	—	155
1940 . . .	710	30	740	183	7,7	191
1941 . .	649	6	655	173	1,6	174
1942 . .	629	8	637	168	2,3	170
1943 . . .	603	17	620	162	4,6	167
1944 . . .	650	100	750	177	27	204

(1) Évaluation.

La mortalité due à des causes naturelles reste très élevée : 177 pour 10.000 habitants contre 162 en 1943. Comme toujours, c'est le premier trimestre qui a fait le plus de victimes : 213.000. Le troisième trimestre qui marque habituellement un minimum, accuse un chiffre de 166.000 décès, gonflé par les victimes civiles des opérations militaires, et c'est exceptionnellement le quatrième trimestre qui fournit le nombre de décès le plus faible : 157.000.

La mortalité infantile a également dépassé le niveau de l'année précédente : 77 ‰, contre 75 ‰, mais il est certain qu'une partie des décédés de la première année en 1944 sont également des victimes de la guerre. Leur proportion ne pourra être déterminée qu'ultérieurement.

Les causes essentielles qui entraînent généralement la majorité des décès ont été réunies dans le tableau ci-après qui fournit des proportions pour 100.000 habitants.

CAUSES	1936	1940 (1)	1941	1942	1943 (2)
Diphtérie	3	4	4	6	8
Cancer et autres tumeurs malignes	96	133	144	149	155
Morts violentes ou accidentelles	46	98	56	56	83
Maladies du système nerveux	158	221	227	215	194
Tuberculose des voies respiratoires	105	117	134	128	123
Maladies du cœur	155	227	234	241	240
Néphrite	46	63	69	72	66
Sénilité	199	193	159	161	157
Suicide	20	19	17	13	12
Mal définie ou non déclarée	332	261	203	163	141

(1) Étant donné la destruction, par faits de guerre, de nombreux bulletins de décès relatifs aux années 1937, 1938 et 1939, il n'a pas été possible de dresser la statistique des causes de décès pour ces années.

(2) Résultats provisoires pour l'année 1943.

On remarquera préalablement que les conditions d'établissement des statistiques des causes de décès se sont sensiblement améliorées depuis 1936. L'introduction, en 1937, d'un certificat médical confidentiel, offrant plus d'exactitude dans le diagnostic de la cause de

décès tout en garantissant le maintien du secret professionnel auquel est lié le médecin, a permis de réduire progressivement le nombre des causes non déclarées ou mal définies et, par conséquence, d'augmenter celui des décès dus à des causes déterminées et les taux correspondants. On ne devra pas négliger ce facteur dans l'interprétation des variations des taux ci-dessus calculés pour les diverses causes.

Diphtérie et cancer sont en progression constante depuis 1936. D'autres causes sont également plus fréquentes en 1943 qu'en 1936, mais elles reviennent d'un maximum qui se situe au cours des années 1940, 1941 ou 1942. C'est le cas des morts violentes ou accidentelles (maximum en 1940, année d'opérations militaires), des maladies du système nerveux (1941), de la tuberculose des voies respiratoires (1941), des maladies du cœur (1942) et de la néphrite (1942). En revanche, on constate depuis 1936 un recul ininterrompu de la sénilité (qui tient en grande partie à l'amélioration du diagnostic de la cause de décès) et des suicides, dont le taux est presque réduit de moitié par rapport à 1936.

Excédent de décès. — C'est la dixième fois consécutive que le bilan démographique annuel de la France se solde par un excédent de décès. Celui de l'année 1944, de l'ordre de 150.000, est particulièrement élevé en raison des 100.000 victimes civiles de la guerre. Même diminué de celles-ci, il dépasse de 35.000 celui de l'année précédente, et cela malgré l'amélioration de la natalité.

Conclusions. — Les résultats de la cinquième année de guerre confirment les conclusions dégagées antérieurement : les perturbations démographiques de cette dernière guerre ont été beaucoup moins profondes que celles de la première guerre mondiale. Il est vrai que les deux périodes d'hostilités ont été de caractère très dissemblable. Le taux de nuptialité le plus faible de la guerre 1939-1944 est le double du taux minimum constaté en 1915. La natalité la plus faible, constatée en 1941, a été plus élevée que dans n'importe quelle année de la guerre 1914-1918. Enfin, la mortalité de ces dernières années n'a pas dépassé le niveau moyen des années 1914-1918. Bien que moins prononcés que ceux de la première guerre mondiale, les bouleversements démographiques causés par la seconde ne manqueront pas de laisser des traces au cours des prochaines années.

Perspectives pour 1945. — Le premier semestre 1945 semble ouvrir sur cette année des perspectives optimistes en ce qui concerne la nuptialité et la natalité Les 132.000 mariages célébrés dans les premiers six mois de l'année 1945 constituent un chiffre record qui dépasse de 30 % le nombre correspondant de l'année précédente. Cet accroissement est la conséquence du rapatriement en France des prisonniers de guerre et des déportés. Il n'étonnera pas, dans ces conditions, de voir le nombre des mariages atteindre, au troisième trimestre, l'ordre de grandeur de l'ensemble des deux premiers trimestres. Ainsi, le nombre total des mariages contractés au cours des trois premiers trimestres 1945 aura presque doublé par rapport à l'année précédente. L'effectif des naissances se maintient au niveau satisfaisant de l'année 1944. Quant au nombre des décès, il sera en diminution, en raison, surtout, de la cessation des hostilités sur le sol de France; il semble cependant qu'il se soit également produit une légère diminution de la mortalité civile. En revanche, la mortalité infantile s'aggrave de façon alarmante. Son taux, au cours des premier et deuxième trimestres 1945, s'élève respectivement à 122 et 98 pour 1.000 naissances contre 86 et 80 aux trimestres correspondants de l'année 1944 et les résultats partiels du troisième trimestre 1945 annoncent une nouvelle aggravation. Ces résultats auront pour effet de réduire sensiblement l'effectif de la génération 1945 qui se présentait, par ailleurs, sous des auspices favorisant certaines illusions. On a des raisons de se méfier d'un optimisme trop prononcé quant à la durée du maintien de la fécondité à son niveau actuel. Si ce niveau dépasse effectivement celui d'avant-guerre, il n'en est pas moins certain que ce fait est dû, en grande partie, à la présence des générations féminines abondantes des années 1920 à 1924, dans le groupe des mères âgées de 20 à 24 ans, groupe qui accuse la plus forte fécondité naturelle après celui des mères âgées de moins de 20 ans, relativement peu nombreuses. Lorsques les mères des générations fortes passeront au groupe de 25 à 29 ans (ce qui commencera à se produire en 1945) et seront remplacées dans le groupe de 20 à 24 ans par les générations moins abondantes qui les suivent, il faudra s'attendre à un fléchissement de la fécondité, à moins que d'autres facteurs, tels que, par exemple, la surnatalité résultant des nombreux mariages conclus par les rapatriés, ne viennent combler momentanément le déficit.

II. — *Mouvement de la population dans quelques pays étrangers.*

Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution des taux démographiques de divers pays en 1942 et 1943 comparativement à l'année d'avant-guerre 1938. En général, les taux de mortalité ne tiennent pas compte des militaires décédés par fait de guerre, mais ils comprennent, au moins partiellement, les victimes civiles de la guerre.

TABLEAU

PAYS	NUPTIALITÉ			NATALITÉ			MORTALITÉ générale			MORTALITÉ infantile		
	1938	1942	1943	1938	1942	1943	1938	1942	1943	1938	1942	1943
	Proportions pour 10.000 habitants :									*Proportions pour 1.000 naissances :*		
Allemagne (1)	97	74	73	190	152	162	120	124 (2)	126 (2)	62	68	72
Belgique (3)	73	75	63	158	131	148	131	147	135	73	77	67
Danemark	89	92	93	181	204	214	103	96	96	59	47	45
Espagne	45	72	66	201	202	228	192	147	132	120	103	99
France	65	68	57	145	145	158	156	169	164	65	71	75
Hongrie (4)	82	71	72	201	208	197	144	153	137	131	151	131
Irlande	51	59	59	194	223	218	136	141	147	67	69	80
Italie	74	63	56	237	202	205	141	141	142	106	108	—
Pays-Bas	77	97	72	205	210	230	85	95	101	37	40	40
Portugal et îles	65	75	73	266	238	248	154	161	153	137	131	133
Angleterre et Galles	88	88	71	151	156	163	116	116	121	53	51	49
Écosse	78	92	74	177	176	184	126	133	133	70	69	65
Irlande du Nord	67	90	78	200	228	242	137	133	134	75	76	76
Suède	92	97	95	149	177	193	115	99	101	42	29	29
Suisse	74	86	83	152	184	192	116	110	110	43	38	40
Canada	79	109	94	205	234	240	95	97	100	63	54	54
États-Unis	102	131	118	176	209	215	106	104	109	51	40	40
Australie	90	120	94	175	191	207	96	105	103	38	39	36

(1) Y compris l'Autriche et les Sudètes, mais non compris les territoires annexés de Pologne et d'Eupen-Malmédy.
(2) Non compris les victimes civiles de la guerre.
(3) Sans Eupen-Malmédy depuis 1942.
(4) En 1938 : territoire selon le Traité de Trianon. En 1942 et 1943 : en plus les territoires annexés.

Dans l'ensemble, les résultats démographiques des pays étrangers ont suivi la même allure que ceux de la France.

Nuptialité. — La baisse a été générale de 1942 à 1943, sauf en Hongrie, au Danemark et en Irlande, où le taux est resté stationnaire. Cependant la nuptialité en 1943 dépasse le niveau d'avant-guerre dans une dizaine de pays, pour la plupart neutres ou pas directement touchés par la guerre. Dans les pays belligérants, la nuptialité est moins forte qu'en 1938.

Natalité. — Comme en France, on constate, de 1942 à 1943, un accroissement de la natalité, sauf en Hongrie et en Irlande, de sorte que le taux de 1943 dépasse nettement celui d'avant-guerre, sauf dans les pays de l'axe : Allemagne, Italie, Hongrie ainsi qu'en Belgique et au Portugal. Dans les pays alliés, la hausse est particulièrement élevée dans les États-Unis, au Canada, en Australie et en Angleterre.

Mortalité. — Des variations peu sensibles sont enregistrées dans une grande partie des pays observés; mais il y a recrudescence aux États-Unis, en Angleterre, en Irlande et aux Pays-Bas, alors que la mortalité est en recul en Espagne, au Portugal, en Belgique et en Hongrie. En général, la mortalité dépasse le niveau d'avant-guerre. Quant à la mortalité infantile, elle a été en voie de régression en 1943; elle s'est même améliorée par rapport à l'avant-guerre, sauf en Allemagne, en France, en Irlande et dans les Pays-Bas.

Dans les rares pays dont on connaît, à l'heure actuelle, les résultats de l'année 1944, les mouvements démographiques ont suivi la même allure que ceux de la France : réduction de la nuptialité, hausse de la natalité accompagnée d'un relèvement de la mortalité générale et infantile.

PAYS	NUPTIALITÉ			NATALITÉ			MORTALITÉ			MORTALITÉ infantile		
	1938	1943	1944	1938	1943	1944	1938	1943	1944	1938	1943	1944
	Proportions pour 10.000 habitants :									*Proportions pour 1.000 naissances*		
Belgique	73	63	55	158	148	150	131	135	151	73	67	76
Suisse	74	83	80	152	192	196	116	110	120	43	40	42
Angleterre et Galles	88	71	72	151	163	180	116	121	119	53	49	46
Écosse	78	74	72	177	184	186	126	133	129	70	65	65

Parmi ces pays, l'Angleterre et la Suisse occupent une situation privilégiée. Contrairement à ce qui a été observé ailleurs, l'accroissement sensible de la natalité en Angleterre, pays belligérant, dont le taux en 1944 dépasse de 20 % celui de 1938, a été accompagné,

entre 1943 et 1944, d'un faible relèvement de la nuptialité, d'une baisse de la mortalité générale et d'une amélioration de la mortalité infantile qui a ramené le taux à 46 ‰, soit à 15 % au-dessous de sa valeur en 1938.

III. — *Bilan démographique de la guerre.*

Après la fin du conflit armé qui a entraîné de si profonds bouleversements dans la population française, il paraît utile de se rendre compte des modifications survenues depuis le début des hostilités et à quelles circonstances particulières elles doivent être attribuées L'insuffisance ou l'absence totale d'éléments d'information rendent cette tâche peu aisée. Aussi faut-il se contenter de certaines approximations qui, faute de précision, permettent d'apprécier l'ordre de grandeur des diverses catégories de pertes subies. C'est sous cet angle qu'il y a lieu de considérer le bilan ci-après :

Population de la France au début des hostilités (sept. 1939)		41.500.000
Pertes au cours de la guerre :		
Départ d'étrangers	300.000	
Excédent des décès naturels sur les naissances	550.000	
Militaires tués ou décédés de leurs blessures	150.000	
Victimes civiles de la guerre	160.000	
Français décédés hors de France	300.000	
Départs et pertes (Total arrondi)		1.500.000
Population de la France (90 départements) à la fin de la guerre (y compris les prisonniers et déportés en instance de rapatriement)		40.000.000

IV. — *Statistique des Familles en 1936.*

Depuis 1926 on manquait de renseignements sur l'état, à date fixe, des familles françaises. L'étude faite à la suite du recensement de 1931, ayant pour but essentiel de mesurer la fécondité des unions, avait porté sur la totalité des enfants nés par famille (survivants et décédés). La statistique des familles de 1936 (1), établie sur les mêmes bases que celle de 1926, permet de suivre l'évolution de la composition des familles en ce qui concerne le nombre de leurs enfants survivants au moment du recensement.

En 1936, on comptait en France 13.340.000 familles (2) contre 12.805.000 en 1926, soit une augmentation de 4,2 % au cours de la décade écoulée. C'est le nombre de familles le plus élevé depuis 1886, ce qui ne saurait surprendre, car, généralement, les familles sont créées à un rythme plus rapide qu'elles ne sont dissoutes. En effet, de 1926 à 1936, les mariages ont créé 2.705.000 nouvelles familles alors que la mort n'en a détruit que 2.154.000, laissant subsister un excédent de 551.000 familles.

Voici comment se répartissent les familles suivant le nombre de leurs enfants survivants :

NOMBRE D'ENFANTS par famille	MILLIERS DE FAMILLES		RÉPARTITION DE 1.000 FAMILLES EN		
	1936	1926	1936	1926	1911
0	3.040	2.980	228	233	223
1	3.896	3.674	292	287	258
2	2.998	2.809	225	220	219
3	1.600	1.526	120	119	130
4	828	816	62	63	75
5	444	449	33	35	43
6	248	256	19	20	25
7	137	143	10	11	13
8 et plus	149	152	11	12	14
Ensemble	13.340	12.805	1.000	1.000	1.000

Comme par le passé, ce sont les familles à enfant unique qui sont les plus fréquentes. Avec les familles sans enfant, elles représentent un peu plus de la moitié des familles. Celles de deux enfants en constituent environ le troisième quart; le quatrième quart réunit l'ensemble des familles comptant plus de deux enfants.

La distribution des familles suivant le nombre d'enfants s'est moins modifiée au cours de la décade 1926-1936 que pendant la période 1911-1926, cette dernière ayant été profondément bouleversée par la guerre 1914-1918. Si la situation ne paraît pas sensiblement

(1) Publiée par le Service National des Statistiques, 1 vol. in-4.
(2) On entend par « famille » les couples mariés ainsi que les conjoints survivants d'unions (avec ou sans enfants) dissoutes par la mort ou le divorce, soit les veufs, les veuves et les hommes divorcés. Quant aux « enfants », ils ne sont pas forcément présents au foyer de leurs parents. Ils peuvent être dispersés et être eux-mêmes chefs de famille.

aggravée en 1936 par rapport à 1926, cela tient à la baisse de la mortalité générale et notamment de la mortalité infantile qui a été l'élément modérateur de la décroissance de la natalité. A côté d'une diminution du nombre des familles sans enfants, on enregistre l'augmentation de celui des familles à un et deux enfants. La famille à trois enfants maintient son importance relative. Au delà de ce nombre, il y a réduction qui va en s'accentuant au fur et à mesure que le nombre des enfants est plus élevé.

La structure de la répartition des familles se traduit aisément par le nombre moyen d'enfants par famille. En 1936, on en compte 180 pour 100 familles contre 182 en 1926 et 197 en 1911. Ces moyennes varient du simple au double suivant les départements : de 263 dans la Lozère, elle tombe à 126 dans la Seine et à 120 dans la ville de Paris. Les départements les plus peuplés d'enfants se situent dans les régions suivantes : Bretagne, Nord, Est, la partie sud du Massif Central, le Jura, les Alpes, la Corse et les Pyrénées occidentales. Les départements à faibles moyennes se trouvent dans la région parisienne, la vallée de la Garonne, et sur le littoral méditerranéen, de l'Hérault à la frontière italienne.

État matrimonial. — Le tableau ci-après permet d'étudier la variation de la distribution des familles suivant l'état matrimonial de leur chef en 1936.

NOMBRE d'enfants par famille	MILLIERS DE FAMILLES				RÉPARTITION DE 1.000 FAMILLES			
	Ensemble	Hommes mariés	Veufs et divorcés	Veuves	Ensemble	Hommes mariés	Veufs et divorcés	Veuves
0	3.040	2.180	243	617	228	230	246	216
1	3.896	2.824	268	804	292	298	271	282
2	2.998	2.150	209	639	225	226	211	224
3	1.600	1.120	120	360	120	118	121	126
4	828	563	67	198	62	59	67	69
5 et plus.	978	660	82	236	73	69	84	83
	13.340	9.497	989	2.854	1.000	1.000	1.000	1.000
Nombre moyen d'enfants pour 100 familles.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	180	177	184	189

Sur 100 chefs de famille, 71 sont des hommes mariés, 7 des hommes veufs et divorcés; 22 sont des veuves. C'est parmi les hommes veufs et divorcés que l'on trouve le plus de familles sans enfants; en revanche, les familles à un ou deux enfants sont constituées par des couples mariés. Celles comptant trois enfants et plus sont les plus fréquentes avec une veuve à leur tête.

Naturellement le nombre moyen d'enfants par famille est fonction de l'état matrimonial du chef. De 180 pour l'ensemble des familles, il tombe à 177 pour les hommes mariés, s'élève à 184 pour les veufs et divorcés et atteint 189 chez les veuves. La plus faible moyenne constatée chez les hommes mariés résulte de leur âge et de leur durée de mariage moindre que ceux des veufs et des veuves.

Age et état matrimonial. — Le fait signalé ci-dessus est mis en évidence par le tableau ci-après qui tient compte à la fois de l'âge et de l'état matrimonial du chef de famille.

Nombre moyen d'enfants pour 100 familles.

CHEFS DE FAMILLE	1936						1911					
	AGE DU CHEF DE FAMILLE EN ANNÉES						AGE DU CHEF DE FAMILLE EN ANNÉES					
	moins de 25	25-34	35 44	45-54	55 et plus	Tous âges	moins de 25	25-34	35-44	45-54	55 et plus	Tous âges
Mariés	55	126	183	200	213	177	52	117	202	239	239	197
Veufs et divorcés.	54	94	133	170	201	184	55	90	155	201	210	198
Veuves	85	144	169	185	193	189	81	140	192	211	199	198
Ensemble	55	126	180	196	204	180	53	117	199	232	220	197

Pour chaque état matrimonial, le nombre moyen d'enfants s'accroît, en 1936, avec l'âge du chef de famille. A égalité d'âge des chefs de famille, le nombre moyen d'enfants est plus faible pour les veufs et divorcés que pour les hommes mariés.

Comparativement à 1911, le nombre moyen d'enfants par 100 familles de tous âges a diminué dans chaque catégorie de familles formée d'après l'état civil. Cependant cette diminution ne s'est produite que dans les familles dont le chef est âgé de plus de 35 ans. Dans les familles plus jeunes, on assiste à un relèvement du nombre moyen d'enfants provenant de l'augmentation du nombre relatif des familles ayant au moins trois enfants et d'une réduction correspondante de la proportion des familles sans enfant. Ce résultat réconfortant semble devoir être attribué d'une part, à l'abaissement de l'âge moyen au

mariage, dû à une plus forte nuptialité parmi les jeunes gens âgés de moins de vingt-cinq ans, d'autre part, à la réduction importante de la mortalité générale et surtout de la mortalité infantile. Dans l'ensemble des familles, la régression de la mortalité n'a pu qu'atténuer l'effet produit par la baisse continue de la natalité, mais dans les familles jeunes, elle l'a surpassé de sorte que, dans cette catégorie de familles, le nombre moyen d'enfants a repris une allure ascendante.

L'influence de l'amélioration de la mortalité générale est encore mise en évidence par la constatation suivante : En 1936, dans l'ensemble des familles, le nombre moyen d'enfants le plus élevé (204) est celui des chefs de familles les plus âgés (55 an et plus), alors qu'en 1911, le maximum se plaçait à l'avant-dernier groupe (45-54 ans). Les chefs de famille âgés de plus de 55 ans en 1911, voyaient le nombre moyen de leurs enfants être inférieur à celui des chefs de 45 à 54 ans, parce que leurs enfants, d'âge déjà avancé, étaient soumis à un risque de mortalité élevé.

Profession.

Afin d'éviter des résultats peu significatifs parce que trop détaillés, on s'est borné à répartir les chefs de familles suivant les grandes sections d'activité professionnelle. Tout chef de famille exerçant sa profession dans un établissement agricole, commercial, industriel a été classé suivant l'activité collective de cet établissement et non pas suivant sa profession individuelle. Seules les personnes exerçant une profession indépendante ou libérale ont été groupées suivant leur activité personnelle.

L'étude sommaire de la composition des familles suivant la profession de leur chef peut se faire à l'aide du nombre moyen d'enfants par 100 familles. Mais il y a lieu de rappeler que cette moyenne est fonction de la répartition par âge des chefs de familles dans chaque section professionnelle. Le nombre moyen d'enfants par famille dépend donc de l'âge moyen des chefs de famille de chaque section. Or, celui-ci varie assez sensiblement suivant les professions (de 40 ans pour les mineurs il s'élève à 49 ans pour les agriculteurs). La connaissance des nombres moyens d'enfants calculés pour les chefs de famille de tous âges ne peut donc permettre un classement équitable des sections professionnelles suivant leur degré de fécondité. On parvient à des conclusions plus proches de la réalité lorsqu'on se borne à considérer les familles dont le chef n'a pas dépassé une certaine limite d'âge. On peut fixer celle-ci utilement à 55 ans, ayant constaté que l'âge moyen des chefs de famille répondant à ces conditions d'âge est assez stable dans les diverses sections (38 à 39 ans).

Après avoir ainsi sélectionné les familles, le classement des sections professionnelles d'après l'ordre décroissant du nombre moyen d'enfants par 100 familles se présente de la façon suivante : Trois sections dominent nettement les autres; ce sont : 1° les industries extractives (avec 211 enfants par 100 familles); 2° les forêts et l'agriculture (203) et 3° la pêche (194). Elles sont suivies par : 4° les transports (165); 5° les services publics (152); 6° l'industrie de transformation (151); 7° les domestiques (138); 8° le commerce (130) y compris les spectacles, les banques et les assurances; 9° les professions libérales (129) et 10° les soins personnels (109). Les trois professions qui se classent en tête : mineurs, agriculteurs et pêcheurs, sont, dans le même ordre, celles où le nombre relatif de ménages stériles est le plus faible et aussi où celui des ménages comptant au moins trois enfants est le plus élevé. Inversement, les trois dernières sections professionnelles (commerce, professions libérales et soins personnels) sont celles où les ménages sans enfant sont les plus fréquents et les familles de plus de deux enfants les plus rares.

Signalons, d'autre part, que 100 familles de professionnels (toutes sections réunies) ont, en moyenne, 177 enfants. Les chefs de familles sans profession en ont 188, ce qui ne saurait surprendre étant donné l'âge généralement plus élevé de ces derniers.

Si l'on veut rapprocher le nombre moyen d'enfants par famille de professionnels en 1936 de celui de l'année 1926, on est obligé de considérer les chefs de famille de tous âges, la statistique des familles de 1926 ne fournissant pas de résultats suivant l'âge du chef de famille. Les conclusions tirées de cette comparaison ne sont valables que sous les réserves faites ci-dessus relativement à l'influence de l'âge moyen du chef de famille sur le nombre moyen d'enfants par 100 familles.

Nombre moyen d'enfants par 100 familles en 1936 et 1926 suivant la profession des chefs de familles de tous âges :

SECTIONS PROFESSIONNELLES	1936	1926
Pêche	214	226
Forêts, agriculture	220	218
Industries extractives	216	217
Industries de transformation	160	164
Manutention, transports	168	156
Commerce, banques, etc	139	141
Professions libérales	137	137
Soins personnels	116	118
Domestiques	143	137
Services publics	159	154
Toutes sections réunies	177	179
Chefs de famille sans profession	188	192
Ensemble des chefs de familles	180	182

Le classement des professions suivant l'ordre décroissant du nombre moyen d'enfants par 100 chefs de familles de tous âges en 1926 a subi, en 1936, quelques modifications. Les agriculteurs qui, en 1926, occupaient le second rang, précédés des pêcheurs, se classent premiers en 1936, suivi des mineurs qui gagnent également une place, alors que les pêcheurs passent du premier au troisième rang. L'industrie qui précédait immédiatement les transports leur cède la place et, enfin, les domestiques gagnent deux places en devançant le commerce et les professions libérales.

Familles suivant le nombre d'enfants n'ayant pas atteint un âge déterminé.

Pour l'étude de questions d'assistance ou de prévoyance relatives aux familles nombreuses, il est nécessaire de connaître la répartition des familles d'après le nombre de leurs enfants n'ayant pas dépassé un âge déterminé. En 1936, les limites ont été fixées à 14 ans (âge limite de l'obligation scolaire), 16 ans et 21 ans (majorité).

Le nombre des familles sans enfant n'ayant pas atteint un âge déterminé est d'autant plus élevé que l'âge limite adopté est plus faible. Cette augmentation se produit naturellement au détriment de l'importance des enfants de tous rangs. Aussi le nombre moyen d'enfants par 100 familles s'abaisse-t-il avec la réduction de la limite d'âge.

NOMBRE D'ENFANTS survivants par famille	MILLIERS DE FAMILLES CLASSÉES suivant le nombre des enfants survivants de				RÉPARTITION DE 1.000 FAMILLES suivant le nombre des enfants survivants de			
	tous âges	moins de 21 ans	moins de 16 ans	moins de 14 ans	tous âges	moins de 21 ans	moins de 16 ans	moins de 14 ans
0	3.040	7.361	8.103	8.611	228	552	607	645
1	3.896	2.830	2.559	2.428	292	212	192	182
2	2.998	1.696	1.484	1.319	225	127	111	99
3	1.600	786	669	569	120	59	50	43
4	828	348	286	235	62	26	22	18
5 et plus	978	319	239	178	73	24	18	13
Ensemble	13.340	13.340	13.340	13.340	1.000	1.000	1.000	1.000
Nombre moyen d'enfants par 100 familles	.....	.....	.....	.....	180	89	75	65

Le rapprochement des répartitions des familles suivant le nombre d'enfants d'un âge déterminé, tel qu'il est présenté au tableau suivant, permet d'attribuer à la période 1926-1936 les conclusions énoncées ci-dessus au sujet de l'évolution des familles jeunes en 1911 et 1936, bien que les raisons ne soient pas entièrement les mêmes au cours des deux périodes.

NOMBRE D'ENFANTS par famille	RÉPARTITION DE 1.000 FAMILLES D'APRÈS LE NOMBRE DES ENFANTS SURVIVANTS							
	de tous âges		de moins de 21 ans		de moins de 16 ans		de moins de 14 ans	
	1936	1926	1936	1926	1936	1926	1936	1926
0	228	233	552	534	607	621	648	660
1 et 2	517	506	339	356	308	305	279	280
3 et plus	255	261	109	110	90	74	73	60
Ensemble	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000
Nombre moyen d'enfants par 100 familles	180	182	89	92	75	68	65	59

Le nombre moyen d'enfants par 100 familles s'est en effet, relevé dans les familles jeunes (enfants de moins de 16 et de moins de 14 ans), alors qu'il s'est abaissé dans les familles plus anciennes (enfants de moins de 21 ans). Mais le sens et l'amplitude des variations observées ici sont dus à la diversité des générations successives dont les effectifs ont été conditionnés par la guerre de 1914-1918 (années creuses) et la période qui l'a immédiatement suivie (années abondantes).

Résumé.

Si la statistique de 1936 confirme l'amoindrissement des familles françaises au cours de la dernière décade, la situation ne s'est pas aggravée aussi sensiblement qu'on eût pu l'appréhender; de 182 enfants pour 100 familles en 1926, le nombre moyen d'enfants a reculé à 180 en 1936. On est loin, en effet, de la baisse substantielle constatée de 1911 à 1926 (de 197 à 182). Il est vrai que celle-ci traduisait, en grande partie, les pertes de la guerre 1914-

1918. Mais l'examen de la situation en 1936 par rapport à celle de 1911 fait apparaître une lueur d'espoir lorsqu'on fixe son attention sur les familles jeunes, sur celles dont le chef n'a pas dépassé trente-cinq ans. Malgré la baisse de la natalité, les jeunes chefs de famille ont plus d'enfants en 1936 qu'en 1911. Si réconfortante que soit cette vérité, elle ne peut effacer l'impression pénible résultant du fait qu'elle n'est pas due à un relèvement de la fécondité des familles, mais à la réduction sensible de la mortalité générale et notamment de la mortalité infantile.

De plus, il ne faut pas oublier qu'il s'agit de la situation en 1936. Depuis, l'œuvre de redressement qui s'ébauchait à cette époque a été sérieusement compromise par la guerre, dont l'effet brutal — direct et indirect — a frappé les parents autant que les enfants et ces derniers jusque dans les plus jeunes générations.

Paul Gasc.